

## **Master Sciences des organisations, Mention Economie et gestion de la santé, parcours Management stratégique des services et des établissements pour personnes âgées**

### MODALITES D'ACCES A CETTE CERTIFICATION

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

Ce parcours est réservé à la formation continue, il est destiné à des personnes disposant d'une solide formation de base en gestion souhaitant se spécialiser dans le secteur médico-social ainsi qu'aux cadres en poste souhaitant - afin d'être en conformité avec le décret de 2007 sur la qualification des directeurs - être titulaires d'un diplôme de niveau I. Les candidats ont 3 ans d'expérience minimum.

Le parcours prévoit l'articulation entre une connaissance pointue des particularités de la population destinataire de l'offre de services - les personnes âgées - ainsi que des exigences de qualité et de performance économique du secteur, du pilotage des établissements et du management du changement.

Module 1 : L'environnement et la prospective du secteur gérontologique : Approches socio-historique des politiques sociales ; Organisation, gouvernance et régulation du secteur ; Comparaisons internationales sur les politiques du vieillissement ; Enjeux et prospective du secteur gérontologique.

Module 2 : Connaissance et accompagnement des personnes âgées : Démographie et épidémiologie ; Approche clinique de la personne âgée ; Sociologie du vieillissement ; Accompagnement éthique.

Module 3 : Stratégie et pilotage : Stratégie des organisations ; Aspects réglementaires de la gestion des structures ; Pilotage financier des services et établissements ; Evaluation et qualité.

Module 4 : Etre manager : Management et leadership ; Gestion de la négociation ; Gestion des ressources humaines ; Conduite du changement ; Gestion et communication de crise.

Module 5 : Mémoire professionnel.

Chaque cours correspond à 3 ECTS, le mémoire professionnel à 9 ECTS (soit 60 ECTS). Pour les étudiants qui ne sont pas en situation professionnelle, ou qui ne sont pas directement en activité dans le domaine gérontologique, le mémoire professionnel sera réalisé dans le cadre d'un stage.

## Validité des composantes acquises : illimitée

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury désigné par le Président de l'université, présidé par un Professeur ou un Maître de conférences des Universités et comprenant des enseignants de la formation
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		Majorité d'enseignants-chercheurs, ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 septembre 2009 relatif aux habilitations des masters de l'université Paris Dauphine.

Arrêté du 18 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'université Paris Dauphine pour la délivrance des masters sur la période 2014-2019.

### Lieu(x) de certification :

Université Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16.

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16.

### Historique de la certification :

Parcours ouvert en mars 2015.